GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-2

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			• (2)					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	5 / -	5 / -	5 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4
(2) Voir l'article 8.2.2

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-3

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			• (2)					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	5 / -	5 / -	5 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000					
Largeur du terrain (min.)	50	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4
(2) Voir l'article 8.2.2

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-4

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			•					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	5 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-8

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			•					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	•
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-9

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			•					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-13

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			• (2)					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4
(2) Voir l'article 8.2.2

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-14

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			• (2)					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4
(2) Voir l'article 8.2.2

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-15

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			• (2)					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4
(2) Voir l'article 8.2.2

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-18

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			• (2)					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4
(2) Voir l'article 8.2.2

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage* - codification administrative - sans valeur légale-MAJ 29 juin 2021

Zone A-28

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			• (2)					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4
(2) Voir l'article 8.2.2

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
628-2019	**29-avr-19**

Date: 18 février 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-33

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			• (2)					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4
(2) Voir l'article 8.2.2

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-35

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local		•						
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			• (2)					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4
(2) Voir l'article 8.2.2

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-54

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			•					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-55

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			• (2)					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	66							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	10							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4
(2) Voir l'article 8.2.2

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-57

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			• (2)					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	66							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	10							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4
(2) Voir l'article 8.2.2

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone A-66

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage			• (2)					
A3 Exploitations forestières				•				
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Voir l'article 8.1.4
(2) Voir l'article 8.2.2

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone C-23

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile	•							
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel		•						
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence			•					
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15	15	15					
Latérales (min. / totales)	6	6	6					
Arrière (min.)	9	9	10					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3					
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 13					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	66	66	66					
Largeur (min.)	7	7	7					
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000					
Largeur du terrain (min.)	50	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple	•	•	•					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage* - codification administrative - sans valeur légale-MAJ 29 juin 2021

Zone C-48

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile	• (1)(2)							
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	10 / -							
Latérales (min. / totales)	3 / -							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	8							
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	600							
Largeur du terrain (min.)	15							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C610

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Malgré les dispositions de l'article 4.2.15, la superficie maximale pour l'ensemble des bâtiments destinés à l'entreposage sur le terrain est fixée à 2250 mètres carrés.

Voir article 9.1.2

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
627-2019	**29-avr-19**

Date: 24 février 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-43

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•					
H3 Trifamiliale				•				
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•	•				
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -				
Latérales (min. / totales)	2 / -	- / 2	2 / -	2 / -				
Arrière (min.)	6	6	7	8				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12				
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	65	65				
Largeur (min.)	7	7	7	7				
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	35				
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500	500	560	560				
Largeur du terrain (min.)	18	18	18	18				
Profondeur du terrain (min.)	27	27	27	27				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)	10	10	10	10				
Projet intégré	•	•	•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•	•	•				
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•	•						
Location à court terme	•	•						
Gîte touristique (B&B)	•	•						
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone CON-60

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture	• (1)(2)							
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation		•						
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive			• (3)					
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -							
Latérales (min. / totales)	4 / -							
Arrière (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	4000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	Y
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A102, A202
(3) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Voir section 11.7

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone CON-61

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation	•							
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé								
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)								
Latérales (min. / totales)								
Arrière (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	4000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	Y
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone CON-64

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation	•							
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé								
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)								
Latérales (min. / totales)								
Arrière (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	4000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	Y
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-19

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	8 / -	8 / -						
Latérales (min. / totales)	2 / 4	- / 3						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65						
Largeur (min.)	7	7						
Taux d'implantation - % (max.)	5	5						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•						
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•	•						
Location à court terme	•	•						
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 16 juin 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-20

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Divertissement									
C4 Restauration									
C5 Hébergement									
C6 Automobile									
C7 Services automobiles									
C8 Para-industriel									
I - Industrie									
I1 Légère, sans incidence									
I2 Légère, avec incidence									
A - Agricole									
A1 Activités agricoles et culture									
A2 Activités agricoles et élevage									
A3 Exploitations forestières									
CN - Conservation									
CN1 Conservation									
P - Public et institutionnel									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
P3 Parc et espace vert									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min./ max.)	15 / -								
Latérales (min. / totales)	6 / -								
Arrière (min.)	9								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1 / 2								
En mètres (min. / max.)	- / 12								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65								
Largeur (min.)	7								
Taux d'implantation - % (max.)	5								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)									
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000								
Largeur du terrain (min.)	50								
Profondeur du terrain (min.)	30								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)									
Projet intégré	•								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile									
Activités commerciales artisanales									
Logement supplémentaire									
Location à court terme									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un projet de développement à prédominance résidentielle ou mixte impliquant la construction d'une nouvelle rue doit être desservi par les services d'égouts et d'aqueduc.

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 14 juin 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-21

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile	• (1)							
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	7,5 / 15							
Latérales (min. / totales)	6 / -							
Arrière (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 1							
En mètres (min. / max.)	- / 6							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	40							
Largeur (min.)	3,5							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	4000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Les parcs de maisons mobiles sont autorisés conformément à l'article 11.8.5

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-29

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Divertissement									
C4 Restauration									
C5 Hébergement									
C6 Automobile									
C7 Services automobiles									
C8 Para-industriel									
I - Industrie									
I1 Légère, sans incidence									
I2 Légère, avec incidence									
A - Agricole									
A1 Activités agricoles et culture									
A2 Activités agricoles et élevage									
A3 Exploitations forestières									
CN - Conservation									
CN1 Conservation									
P - Public et institutionnel									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
P3 Parc et espace vert									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min./ max.)	8 / -								
Latérales (min. / totales)	4 / -								
Arrière (min.)	9								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1 / 2								
En mètres (min. / max.)	- / 12								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65								
Largeur (min.)	7								
Taux d'implantation - % (max.)	15								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)									
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000								
Largeur du terrain (min.)	50								
Profondeur du terrain (min.)	30								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Activités commerciales artisanales									
Logement supplémentaire	•								
Location à court terme	•								
Gîte touristique (B&B)	•								
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-31

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•	•						
H3 Trifamiliale			•	•				
H4 Multifamiliale					•	•		
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•		•			
Jumelé		•		•		•		
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -		
Latérales (min. / totales)	2 / -	- / 2	2 / -	- / 2	2 / -	- / 2		
Arrière (min.)	6	6	7	7	8	8		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12		
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	70	80	80	80		
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)					6	6		
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	560	560	560	560	560	560		
Largeur du terrain (min.)	18	18	20	20	20	20		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)	20	20	20	20	20	20		
Projet intégré	•	•	•	•	•	•		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•	•					
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-36

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	8 / -							
Latérales (min. / totales)	2 / -							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	35							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500							
Largeur du terrain (min.)	18							
Profondeur du terrain (min.)	27							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré	•							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-40

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	8 / -	8 / -						
Latérales (min. / totales)	2 / -	- / 2						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	- / 11	- / 11						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	55						
Largeur (min.)	7	8						
Taux d'implantation - % (max.)	35	35						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500	350						
Largeur du terrain (min.)	18	12						
Profondeur du terrain (min.)	27	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•						
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•	•						
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-41

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	7 / -							
Latérales (min. / totales)	2 / -							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	35							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	10 000							
Largeur du terrain (min.)	18							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Nonobstant l'article 2.1.8 du Règlement de zonage, la densité brute d'occupation du sol minimale est fixée à 20 log./ha.

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
647-2020	02-déc-20

Date: 14 juin 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-47

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•					
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•					
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	8 / -	8 / -	8 / -					
Latérales (min. / totales)	4 / -	- / 4	4 / -					
Arrière (min.)	6	7	7					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 11	- / 11	- / 11					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	65					
Largeur (min.)	7	7	7					
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	2					
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500	500	500					
Largeur du terrain (min.)	18	18	18					
Profondeur du terrain (min.)	27	27	27					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•	•					
Activités commerciales artisanales	•	•						
Logement supplémentaire	•	•						
Location à court terme	•	•						
Gîte touristique (B&B)	•	•						
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-49

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -						
Latérales (min. / totales)	4 / -	- / 4						
Arrière (min.)	8	8						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65						
Largeur (min.)	8	8						
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	20	20						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré	•	•						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•						
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•	•						
Location à court terme	•	•						
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-68

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	7,5 / -							
Latérales (min. / totales)	5 / -							
Arrière (min.)	7,5							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	4000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-69

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile	•							
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	7,5 / -							
Latérales (min. / totales)	5 / -							
Arrière (min.)	7,5							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 1							
En mètres (min. / max.)	- / 6							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	40							
Largeur (min.)	3,5							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	4000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-70

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile	• (1)							
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	7,5 / -							
Latérales (min. / totales)	5 / -							
Arrière (min.)	7,5							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 1							
En mètres (min. / max.)	- / 6							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	40							
Largeur (min.)	3,5							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	4000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Les parcs de maisons mobiles sont autorisés conformément à l'article 11.8.5

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-71

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale	•	•						
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	7 / -	7 / -						
Latérales (min. / totales)	2 / -	- / 2						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65						
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	16	16						
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500	500						
Largeur du terrain (min.)	18	18						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)	20	20						
Projet intégré	•	•						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H-72

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	8 / -	8 / -						
Latérales (min. / totales)	4 / -	- / 4						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65						
Largeur (min.)	7	7						
Taux d'implantation - % (max.)	15	15						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•						
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•	•						
Location à court terme	•	•						
Gîte touristique (B&B)	•	•						
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone I-50

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel	•							
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence		•						
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	7,5 / 15	7,5 / 15						
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3						
En mètres (min. / max.)	- / 14	- / 14						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	100	100						
Largeur (min.)	7	7						
Taux d'implantation - % (max.)	8	8						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	930	930						
Largeur du terrain (min.)	25	25						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple	•	•						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone M-22

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale		•	•					
H4 Multifamiliale				•				
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local					•			
C2 Artériel					•			
C3 Divertissement								
C4 Restauration					•			
C5 Hébergement								
C6 Automobile					•			
C7 Services automobiles					•			
C8 Para-industriel						•		
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•		•	•	•		
Jumelé			•					
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -		
Latérales (min. / totales)	6 / -	6 / -	- / 6	6 / -	6 / -	6 / -		
Arrière (min.)	9	9	9	9	9	10		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	- / 14	- / 14	- / 14	- / 14	- / 12	- / 12		
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	65	65	65	65		
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7		
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	35	35	35		
Nbre de logements par bâtiment (max.)		6	6	8				
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	3000		
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte	•	•	•	•				
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)	10	10	10	10				
Projet intégré	•	•	•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone M-24

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local			•					
C2 Artériel			•					
C3 Divertissement								
C4 Restauration			•					
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles			•					
C8 Para-industriel				•				
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•	•				
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	7,5 / 15	7,5 / 15	7,5 / 15	7,5 / 15				
Latérales (min. / totales)	6 / -	- / 6	6 / -	6 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12				
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	65	65				
Largeur (min.)	7	7	7	7				
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	15	15				
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte	•	•						
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)	10	10						
Projet intégré	•	•						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•						
Activités commerciales artisanales	•	•						
Logement supplémentaire	•	•						
Location à court terme	•	•						
Gîte touristique (B&B)	•	•						
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone M-25

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale		•						
H4 Multifamiliale			•					
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local				•				
C2 Artériel				•				
C3 Divertissement								
C4 Restauration				•				
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles				•				
C8 Para-industriel					•			
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•	•			
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	7,5 / 15	7,5 / 15	7,5 / 15	7,5 / 15	7,5 / 15			
Latérales (min. / totales)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -			
Arrière (min.)	9	9	9	9	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 3	1 / 3	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 14	- / 14	- / 12	- / 12			
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	65	65	65			
Largeur (min.)	7	7	7	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	15	15	15			
Nbre de logements par bâtiment (max.)			8					
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000	3000			
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte	•	•	•					
Usage multiple				•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)	10	10	10					
Projet intégré	•	•	•					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone M-26

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale		•						
H4 Multifamiliale			•					
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local				•				
C2 Artériel				•				
C3 Divertissement								
C4 Restauration				•				
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	7,5 / 15	7,5 / 15	7,5 / 15	7,5 / 15				
Latérales (min. / totales)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 3	1 / 3	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 14	- / 14	- / 12				
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	65	65				
Largeur (min.)	7	7	7	7				
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	15	15				
Nbre de logements par bâtiment (max.)		8						
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte	•	•	•					
Usage multiple				•				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré	•	•	•					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone M-30

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•	•		
H4 Multifamiliale							•	
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								•
C2 Artériel								
C3 Divertissement								• (1)
C4 Restauration								•
C5 Hébergement								•
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•		•		•	•
Jumelé		•		•		•		
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -
Latérales (min. / totales)	2 / -	- / 2	2 / -	- / 2	2 / -	- / 2	2 / -	2 / -
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 3	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 14	- / 12
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	70	70	70	80	80	80	80
Largeur (min.)	7	8	8	8	8	8	8	8
Taux d'implantation - % (max.)	35	50	50	50	50	50	50	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)							12	
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500	500	500	500	600	600	600	600
Largeur du terrain (min.)	18	18	18	18	20	20	20	20
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte	•	•	•	•	•	•	•	
Usage multiple								•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)	22	22	22	22	22	22	22	
Projet intégré	•	•	•	•	•	•	•	•
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•	•	•	•	•		
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C305, C306

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone M-32

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•	•					
H3 Trifamiliale				•	•			
H4 Multifamiliale						•		
H5 Habitation collective							•	
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								•
C2 Artériel								
C3 Divertissement								• (1)
C4 Restauration								•
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•		•		•	•	•
Jumelé			•		•			
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	- / 10	- / 10	- / 10	- / 10	- / 10	- / 10	- / 10	- / 10
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	- / 2	2 / -	- / 2	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	7	8	8
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	65	70	70	80	80	80
Largeur (min.)	7	7	7	8	8	8	8	8
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)						8	8	
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500	500	500	560	560	605	700	605
Largeur du terrain (min.)	18	18	18	18	18	20	20	20
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte	•	•	•	•	•	•	•	
Usage multiple								•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)	12	12	12	12	12	12		
Projet intégré	•	•	•	•	•	•		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C305, C306

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage* - codification administrative - sans valeur légale-MAJ 29 juin 2021

Zone M-38

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•	•					
H2 Bifamiliale				•	•			
H3 Trifamiliale						•		
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local							•	
C2 Artériel								
C3 Divertissement								• (1)
C4 Restauration								•
C5 Hébergement								•
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•			•		•	•	•
Jumelé		•			•			
Contigu			•					
Marges								
Avant (min./ max.)	10 / -	10 / -	7,5(2) / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -
Latérales (min. / totales)	2 / -	- / 2	- / -	2 / -	- / 2	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	7	8	8
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	60	70	70	80	100	80
Largeur (min.)	7	7	7	8	8	8	8	8
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)						4		
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500	560	210	560	560	600	700	600
Largeur du terrain (min.)	18	18	7	18	18	20	20	20
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte	•	•	•	•	•	•		
Usage multiple							•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)				12	12	12		
Projet intégré	•	•	•	•	•	•	•	•
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•	•					
Activités commerciales artisanales	•	•						
Logement supplémentaire	•	•						
Location à court terme	•	•	•					
Gîte touristique (B&B)	•	•	•					
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C305, C306

NOTES

(2) La marge avant minimale donnant sur la route 112 est fixée à 10 mètres.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
627-2019	29-avr-19

Date: 24 février 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone P-34

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle	• (1)							
P2 Utilité publique		• (2)						
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé								
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)								
Latérales (min. / totales)								
Arrière (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P107
(2) P203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 14 juin 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone P-37

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle	•							
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	5 / -							
Latérales (min. / totales)	2 / -							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 3							
En mètres (min. / max.)	- / 15							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	45							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500							
Largeur du terrain (min.)	18							
Profondeur du terrain (min.)	27							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone P-39

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle	•							
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	5 / -							
Latérales (min. / totales)	2 / -							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 14							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	66							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	10							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500							
Largeur du terrain (min.)	18							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte	•							
Usage multiple	•							
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré	•							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone P-42

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle	•							
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	5 / -							
Latérales (min. / totales)	2 / -							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 3							
En mètres (min. / max.)	- / 14							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	45							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500							
Largeur du terrain (min.)	18							
Profondeur du terrain (min.)	27							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone P-44

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle	•							
P2 Utilité publique		•						
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	5 / -	5 / -						
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3						
En mètres (min. / max.)	- / 14	- / 14						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65						
Largeur (min.)	7	7						
Taux d'implantation - % (max.)	45	45						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500	500						
Largeur du terrain (min.)	18	18						
Profondeur du terrain (min.)	27	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone P-45

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert	•							
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé								
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)								
Latérales (min. / totales)								
Arrière (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone P-46

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert	•							
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé								
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)								
Latérales (min. / totales)								
Arrière (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

***** Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 14 juin 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone P-51

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle	•							
P2 Utilité publique		•						
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	5 / -	5 / -						
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65						
Largeur (min.)	7	7						
Taux d'implantation - % (max.)	45	45						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	500	500						
Largeur du terrain (min.)	18	18						
Profondeur du terrain (min.)	27	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	NV
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone PRO-58

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture	• (1)							
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières		•						
CN - Conservation								
CN1 Conservation			•					
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive				• (2)				
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -							
Latérales (min. / totales)	4 / -							
Arrière (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	4000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	Y
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A202
(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Voir section 11.7

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 14 juin 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone PRO-59

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture	• (1)							
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières		•						
CN - Conservation								
CN1 Conservation			•					
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive				• (2)				
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -							
Latérales (min. / totales)	4 / -							
Arrière (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	4000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	Y
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A202
(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Voir section 11.7

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 14 juin 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone PRO-62

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture	• (1)							
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières		•						
CN - Conservation								
CN1 Conservation			•					
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive				• (2)				
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -							
Latérales (min. / totales)	4 / -							
Arrière (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	4000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	Y
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A202
(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Voir section 11.7

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 14 juin 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone PRO-63

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture	• (1)							
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières		•						
CN - Conservation								
CN1 Conservation			•					
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive				• (2)				
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -							
Latérales (min. / totales)	4 / -							
Arrière (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	4000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	Y
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A202
(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Voir section 11.7

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 14 juin 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone PRO-65

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture	• (1)							
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières		•						
CN - Conservation								
CN1 Conservation			•					
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive				• (2)				
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -							
Latérales (min. / totales)	4 / -							
Arrière (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	4000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	Y
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A202
(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Voir section 11.7

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 14 juin 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone REC-17

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive	• (1)							
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -							
Latérales (min. / totales)	6 / -							
Arrière (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	5							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	30							
Profondeur du terrain (min.)	50							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R101, R201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

SAD-01

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -						
Latérales (min. / totales)	6 / -	6 / -						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	10							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement* .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-5

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -						
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	10							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-6

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -						
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	10							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-7

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -						
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	10							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-10

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement		•						
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel			•					
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence				•				
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture					•			
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•	•			
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -			
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -			
Arrière (min.)	9	9	9	9	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12				
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	65	65				
Largeur (min.)	7	7	7	7				
Taux d'implantation - % (max.)	10	10	10	10				
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000	3000			
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-11

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel		•						
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence			•					
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture				•				
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	65					
Largeur (min.)	7	7	7					
Taux d'implantation - % (max.)	10	10	10					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-12

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel		•						
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence			•					
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture				•				
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	65					
Largeur (min.)	7	7	7					
Taux d'implantation - % (max.)	10	10	10					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-16

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -						
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	10							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-27

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local		• (1)						
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel			•					
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture				•				
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -				
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
Arrière (min.)	9	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65	65					
Largeur (min.)	7	7	7					
Taux d'implantation - % (max.)	10	10	10					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-46

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -						
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	50							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	8							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-52

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -						
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	10							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-53

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel		•						
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture			•					
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -	15 / -					
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -					
Arrière (min.)	9	9	9					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65	65						
Largeur (min.)	7	7						
Taux d'implantation - % (max.)	10	10						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000	3000					
Largeur du terrain (min.)	50	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	112
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-56

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -						
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	10							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-67

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence								
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	15 / -	15 / -						
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 12							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	10							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Activités commerciales artisanales	•							
Logement supplémentaire	•							
Location à court terme	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 6 avril 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone SAD-73

Municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Divertissement								
C4 Restauration								
C5 Hébergement								
C6 Automobile								
C7 Services automobiles								
C8 Para-industriel								
I - Industrie								
I1 Légère, sans incidence	• (1)							
I2 Légère, avec incidence								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture		•						
A2 Activités agricoles et élevage								
A3 Exploitations forestières								
CN - Conservation								
CN1 Conservation								
P - Public et institutionnel								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
P3 Parc et espace vert								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min./ max.)	11 / -	11 / -						
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -						
Arrière (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 1							
En mètres (min. / max.)	- / 11							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	65							
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Activités commerciales artisanales								
Logement supplémentaire								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
P.I.I.A. spécifique	
Contrainte sonore	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) I110

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
631-2019	2019-07-09

Date: 20 mars 2019